



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 25 septembre 2015

**Membres en exercice : 11**

**Date de la convocation:** 16/09/2015

**Présents : 9**

*L'an deux mille quinze et le vingt cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

**Votants: 9**

**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER, Régine DELAGE, Solange PARAGE.

**Secrétaire de séance:**  
Evelyne MAUBRUN

**Représentation :** Romain LABICHE

**Excusés :** Brigitte VERLHAC

**Absents:**

### 1°/Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le diagnostic des ERP (Etablissement Recevant du Public) ainsi que du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) datant de 2013.

#### La synthèse des coûts estimatifs pour la commune était de :

- ERP Eglise = 7 710 €
- ERP Mairie = 123 910 €
- ERP Salle association = 23 755 €
- Travaux de voirie et espaces publics = 31 915 €

Soit un total de 187 290 €

Depuis, la commune de Mainzac a réalisé un certain nombre de travaux prévus dans ce dossier. Un nouveau texte de loi a assoupli ce dispositif, mais oblige les communes à définir un agenda précis des travaux et éventuellement demander des dérogations ainsi qu'un délai complémentaire pour ces réalisations. Cet agenda doit être réalisé pour le 27/09/2015.

Suite à ce rappel du dispositif, Monsieur le Maire présente cet agenda ainsi que les demandes de dérogations et le calendrier prévu :

Monsieur le maire précise que les montants présentés correspondent à ceux du cabinet d'étude de 2013, que ces sommes sont très surévaluées. Une partie des travaux réalisés par la commune actuellement ont été réalisés en régie interne.

#### ERP N°1 Eglise : Montant estimatif restant : 1400 € HT

- 2x demande dérogations : (Stationnement Handicap et Eclairage-circulation intérieure)
- Travaux à prévoir : Revêtement de l'entrée de l'église (réfection des pavés)

#### ERP N°2 Mairie de Mainzac : Montant estimatif restant : 7 865 € HT

- 1x demande de dérogation : Ascenseur

- Plusieurs travaux pour un montant estimatif de 7 865€ HT (voir document joint)

### **ERP N°3 : salle associative : Montant estimatif : 4 580 € HT**

- 3x de demande de dérogation (stationnement Handicap, rampe et cheminement de l'accès sanitaire)
- Plusieurs travaux pour un montant estimatif de 4 580 € HT (voir document joint)

Concernant la partie PAVE (voirie et accès public), celle-ci n'est pas concernée par l'agenda. Les travaux seront à prévoir en cas de travaux liés à ces voiries.

Au niveau de l'agenda, le Maire prévoit de demander 6ans pour réaliser tous les derniers travaux (programme 2016-2022).

Monsieur présente la délibération concernant l'agenda AD'AP pour vote. Délibération approuvée par le conseil.

Votant = 10 (dont 1x pouvoir)                      POUR = 10              CONTRE = 0

### **2°/Présentation du programme Très Haut Débit (THD) 16**

Monsieur le maire présente le diaporama présenté en Communauté de Communes Seuil Charente Périgord prévoyant un dispositif sur 15-20ans. La première tranche (2016-2020) prévoit une dépense sur la communauté de Commune d'environ 3 Millions d'Euros (environ 500 000€ restant à la charge de la Collectivité, environ 100 000€/an/5ans).

Afin de financer ces 100 000€/an, la Communauté de Commune propose de se servir du FPIC (fond de péréquation). Pour la commune de Mainzac, cela correspond à environ 1042€ (somme sur 2015) qu'elle devra reverser à la Communauté de Communes.

Vote pour à l'unanimité des membres du conseil.

Votant = 10 (dont 1x pouvoir)                      POUR = 10              CONTRE = 0

### **3°/ LOI NOTRE : projet de fusion entre la CDC Seuil Charente Périgord et Bandiat Tardoire**

Monsieur le maire présente rapidement le projet de la Préfecture de la Charente ainsi qu'un résumé des différentes réunions au niveau de la Communauté de Communes. La loi nous permettrait de ne pas fusionner avec une autre collectivité mais le Préfet peut décider à notre place.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion spéciale courant Octobre afin de discuter de ce thème très important.

### **4°/ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

La PLUI va démarrer d'ici peu. Afin de participer aux différentes réunions sur ce thème, il est demandé la désignation d'un élu référent ainsi qu'un suppléant.

Elu titulaire : Le maire, DOMINICI Patrice

Suppléant : MAUBRUN Evelyne

### **5°/ Schéma de mutualisation**

Monsieur le Maire rappelle que les EPCI doivent adopter, avant le 31 décembre 2015 un schéma de mutualisation des services. Cette obligation issue de la loi du 16 décembre 2010 et de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale constituera un enjeu important pour les prochaines années. A chaque début de mandat, les composantes du bloc local (communes membres et EPCI) doivent désormais réfléchir à une organisation commune de certains de leurs services et le formaliser en un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Les grandes lignes de la mutualisation ne sont pas figées, elles peuvent évoluer. Le projet de schéma a été voté par le conseil communautaire le 22 septembre 2015, il doit être soumis à l'avis des communs membres. Celles-ci ont trois mois pour se prononcer par délibération. Si elles ne se prononcent pas, leur avis est réputé favorable.

L'objectif du schéma est la mise en place d'une organisation commune permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

Le schéma porte sur les thèmes suivants :

1. Vers un pacte financier pour une optimisation fiscale
2. Amélioration de la qualité du service public
3. Ressources humaines et management
4. Vers de nouveaux services à la population plus solidaire

Délibération à valider. Vote pour à l'unanimité des membres du conseil.

Votant = 10 (dont 1x pouvoir)                    POUR = 10            CONTRE = 0

## **6°/ Point sur les travaux en cours sur la commune**

- **Travaux du logement N°2** : Monsieur le Maire présente le tableau détaillé de toutes les dépenses sur ce logement. Celui-ci est en cours de finition. A ce jour, l'électricien doit finir quelques passages de câbles au niveau des fenêtres (électrification des ouvertures car très difficile d'accès). A la suite de cela, il y aura la dernière couche de peinture murale, les toilettes à finir. Les derniers travaux en attente sont ceux du raccordement d'ERDF (RDV pour le devis le 20 octobre 2015), la demande ayant été réalisée début juillet, le Maire espère une finition pour le mois de novembre. Une question reste en suspens concernant la réfection du hall d'escalier du logement. Un devis a été proposé par une entreprise de Javerlhac pour la somme de 2 694,60 € TTC. La Mairie réfléchit pour un travail réalisé en régie, mais c'est compliqué car c'est du travail en hauteur donc interdit pour le personnel de la commune. A ce jour, le montant des travaux correspond à environ 26 892€
- **Travaux du secrétariat de la Mairie** : Le secrétariat de la Mairie a été refait complètement (sol, mur et plafond, bureau).
  - Travaux secrétariat : sol, mur, plafond : 2 456,40 €
  - Divers électricité : 96,80 €
  - Mobilier secrétariat : Comptoir d'accueil + un bureau : Occasion : 456,00€
  - Soit un total de 3 009,20 €
- **Travaux de voirie** : La mairie n'a pas encore validé le devis pour les travaux de réfection de la voirie (Labadias + diverses réparations sur la commune) car un projet est en cours concernant la réalisation d'une place de dépôt de bois sur Labadias (au niveau des travaux actuels). Le Maire attend donc la décision concernant cette place de dépôt. En fonction de cela, les travaux pourraient être reportés sur l'année 2016.

## **7°/ Questions diverses :**

- Réunion d'information sur l'avenir du Cinéma « Le Silvérado » - 1<sup>er</sup> octobre 2015 – 20h30 – Silvérado
- **Election régionale – Dimanche 06 et 13 décembre 2015**

*Clôture de la séance à 22h30*